

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ
Canton CAUSSE-COMTAL
Commune de RODELLE

ARRETE N° 2026-63
8.3 - VOIRIE

Objet : RD 27 - Arrêté temporaire de circulation avec déviation, dans le village de Bezannes, sur la Commune de Rodelle (en agglomération).

Le Maire de la Commune de RODELLE,

Vu l'article 25 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière, et notamment son article R 411-8,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie,

Vu l'avis favorable d'Aveyron Services #Mobilités Nord en date du 16 juin 2026,

Vu la demande présentée le 16 juin 2026 par M. Antoine FOURES, gérant de La Petite Auberge à Bezannes,

Considérant que la nature de la manifestation définie à l'article 1 ci-dessous ne permet pas de maintenir la circulation dans des conditions satisfaisantes de sécurité,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre l'organisation de la deuxième édition du festival « Les Torchons et les Serviettes » le Samedi 20 juin 2026 et pour des raisons de sécurité, la circulation sera modifiée de la manière suivante dans le village de Bezannes :

- La route départementale n° 27, devant La Petite Auberge, sera fermée à la circulation **du Samedi 20 juin 2026, 14 heures, jusqu'au Dimanche 21 juin 2026, à 12 heures.**
- Une déviation sera mise en place :
 - Pour les véhicules légers : dans les deux sens, par le Chemin de la Françoune et la route départementale n° 68, avec feux alternants au niveau de l'école.
 - Pour les poids lourds : dans les deux sens, par la route départementale n° 581 (Concourès-Lioujas), la route départementale n° 988 et la route départementale n° 68.

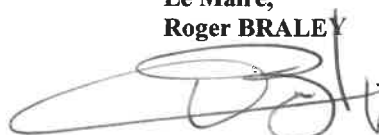
Le domaine public devra être nettoyé et remis en état après le festival. Aucun déchet ou matériel ne devra être stocké sur le domaine public à l'issue de la manifestation.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et sous leur responsabilité par le demandeur. Elle sera enlevée dans les mêmes conditions par ceux-ci dès la fin de la manifestation.

Article 3 : Le Maire et le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours, Aveyron Services #Mobilités Nord et au demandeur.

Fait à Rodelle, le 16 juin 2026

Le Maire,
Roger BRALEY



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice administrative.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Les Torchons et Les Serviettes

3 vues

Derniere modification effectuee il y a quelques secondes

Ajouter un calque + Partager

Aperçu

Site

Styles individuels

- Scène
- Bus Bar
- Bus Bar
- Entree
- Billetterie
- JetOn
- Restauration
- Bar - petite Auberge
- Bar - petite Auberge
- WC
- Secouriste
- Site ferme
- Monument aux Morts

Grande vue

Carte de base





PUECH GROS

D27

BEZONNÈS

D27

Dalmayrac
temporairement



SÉV

CONCOURÈS
LA DÉVÉNIE

D27

ysière

23 min
19,6 km

D 68 →

D581

Hôtel Causse
Comtal Rodez, The...

e quilles



D1088

D988

15 Rue du Stade

ac-Concourès

LIOUJAS

allée Rodez -
photocopie



Rond point de Brian

CAMPEYROUX

CAYSSAC

Opticien Onet-le-Château
- Cc Leclerc - Krys



Google Maps

A Espalion, le 16 juin 2026

Avis de Monsieur le Président du Département

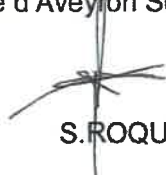
Projet d'arrêté de Monsieur le Maire de Rodelle concernant une restriction temporaire de la circulation, avec déviation, pour permettre le déroulement de la deuxième édition du festival « Les Torchons et les Serviettes », devant La Petite Auberge, sur la RD n°27.

La circulation poids lourds sera déviée dans les 2 sens de circulation par les RD 581, 988 et 68.

La signalisation de déviation sera mise en place et maintenue pendant cette durée, par l'organisateur, sous le contrôle des services municipaux.

Avis Favorable.

Le Président du Département,
Pour le Président,
Le Directeur des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale
Pour le Directeur des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale
Le Responsable d'Aveyron Services # mobilités Nord



S.ROQUES

Pôle Développement des Territoires

Direction des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale

Aveyron Services #Mobilités Nord
68 avenue de la Gare
12500 Espalion

05 66 51 13 30
mobilités.nord@aveyron.fr

aveyron.fr